

N° 27/ 654

DU 24 juin 2013

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE TRAVAUX AU TITRE DE LA SECURITE  
INCENDIE AU GYMNASSE LEON CHEYMOL

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122.21 chargeant le Maire de diriger les travaux communaux,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses article L.421-1 et suivants,

CONSIDERANT la réalisation de plusieurs travaux au titre de la sécurité incendie au gymnase Léon CHEYMOL, suite aux observations mentionnées dans le procès-verbal de la Commission Communale de sécurité du 16.06.2012,

CONSIDERANT que l'encloisonnement de l'escalier principal du gymnase Léon CHEYMOL, doit être réalisé,

VU le dossier réalisé par les services techniques,

VU l'avis de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement en date du 7 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-François NAUT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Affaires Générales,

ET après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

AUTORISE Madame le Maire à déposer une autorisation de travaux au titre de la sécurité incendie au gymnase Léon CHEYMOL,

FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

N° 28 / 655

DU 24 juin 2013

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR  
LA REHABILITATION EXTERIEURE COMPLETE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE  
LOUISE MICHEL

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122.21 chargeant le Maire de diriger les travaux communaux,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser la réhabilitation extérieure complète de l'école élémentaire Louise MICHEL, compte tenu de la vétusté des façades,

VU le dossier réalisé par les Services Techniques,

VU l'avis de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement en date du 7 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-François NAUT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme, à l'Environnement, et aux Affaires Générales,

ET après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

AUTORISE Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réhabilitation extérieure complète de l'école élémentaire Louise MICHEL,

FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

N° 29 / 656

Catégorie : 2.2

DU 24 juin 2013

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN SKATE-PARK DANS LE QUARTIER DE GRAND-VAUX

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L.2122.21 chargeant le Maire de diriger les travaux communaux,

CONSIDERANT la politique de la Ville visant à favoriser le développement de pratiques sportives,

VU le dossier de demande de subvention présentant le projet d'aménagement d'un skate-Park dans le quartier de Grand Vaux,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'environnement en date du 7 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-François NAUT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme et aux Affaires Générales,

ET après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'aménagement d'un skate-park dans le quartier de Grand-Vaux,

SOLLICITE, auprès des instances de la Région Ile-de-France, les subventions aussi élevées que possible,

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération,

FAIT ET DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

**N° 30 / 657**

**DU 24 juin 2013**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA SEPARATION DU MARCHÉ DU PLATEAU**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2122.21 chargeant le Maire de diriger les travaux communaux,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un nouvel aménagement du marché du Plateau, compte tenu de la diminution du nombre de commerçants et à l'avis défavorable de la commission communale de sécurité du 25 janvier 2013,

VU le dossier réalisé par les Services Techniques,

VU l'avis de la commission de l'Urbanisme et de l'environnement en date du 7 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-François NAUT, 1<sup>er</sup> adjoint du maire, délégué à l'Urbanisme, à l'Environnement, et aux Affaires Générales,

ET après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**Abstention : David FABRE,**

AUTORISE Madame le Maire à déposer une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux pour la séparation du marché du Plateau,

FAIT ET DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

**N° 31/ 658**

**DU 24 juin 2013**

**SIGNATURE DES ACTES INHERENTS A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE ANGLE RUE DE LA MARTINIÈRE ET PASSAGE SEVERINE ET A L'ABANDON DE LA MITOYENNETÉ DU MUR CÔTÉ PASSAGE SEVERINE**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Plan d'Occupation des Sols de Savigny-sur-Orge approuvé le 28 janvier 1997, modifié les 15 décembre 2005 et 09 février 2009, mis en révision par délibération du 19/04/2011 valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme,

VU, d'une part, l'arrêté de permis de construire n° 091 589 11/1/1012 délivré le 12/09/2011 pour l'édification d'un bâtiment collectif d'habitation sur la parcelle cadastrée initialement AC 103 et notamment son article 9 prévoyant la régularisation de la cession à la Commune par la SCCV du 2 rue de la Martinière, à l'euro symbolique, de la pointe de terrain située à l'angle de la rue de la Martinière,

VU par ailleurs, la situation de la parcelle formant angle de rues de la Martinière et du Passage Séverine, et bordée côté passage Séverine d'un ancien mur mitoyen, dont une moitié appartient à la Commune.

VU les documents d'arpentage établis par le Cabinet Progexial,

CONSIDERANT que la pointe de terrain nécessaire au cheminement piétonnier et représentant 17 m<sup>2</sup>, à présent cadastrée AC 360, suivant modification du parcellaire cadastral, était déjà de fait, utilisée pour le cheminement public suivant situation existante et représentation sur les documents annexés au permis de construire,

CONSIDERANT que l'emprise du mur mitoyen situé côté passage Séverine représente 15 m<sup>2</sup> en ce qui concerne la partie appartenant à la Commune, cadastré initialement AC 77 (partie), et que cette emprise ne représente aucune utilité pour l'aménagement public,

CONSIDERANT que de ce fait, la Commune souhaite abandonner la mitoyenneté de ce mur à la SSCV les Jardins de la Martinière,

CONSIDERANT que les frais d'acte concernant le transfert de ces parcelles ont été réglés au notaire par les bénéficiaires du permis de construire et les propriétaires de la parcelle.

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement du 7 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Jean-François NAUT, 1er Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme aux Affaires Générales et à l'Environnement,

ET après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser Madame Le Maire à signer les actes inhérents à l'acquisition par la Commune de la pointe de terrain sus-mentionnée, soit 17 m<sup>2</sup> cadastrée AC 360, nécessaire pour aménagement du domaine public piétonnier et d'abandonner en contrepartie la partie de terrain représentant l'emprise du mur mitoyen appartenant à la Commune, soit 15 m<sup>2</sup>.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

ET ont signé les membres présents.

**N° 32 / 659**

**Catégorie : 2.2**

**DU 24 juin 2013**

**SIGNATURE DES ACTES INHERENTS A L'ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE DEUX BANDES DE TERRAIN SITUES RUES COURTELINE ET RENE LEGROS POUR AMENAGEMENT PUBLIC**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Plan d'Occupation des Sols de Savigny-sur-Orge approuvé le 28 janvier 1997, modifié les 15 décembre 2005 et 09 février 2009, mis en révision par délibération du 19 avril 2011 valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme,

VU la situation en zone UGa de la parcelle bâtie cadastrée AZ 604, située 1 et 3 rue René Legros/rue de la Liberté /6 et 8 rue Courteline concernée par un plan d'alignement approuvé par le Plan d'Occupation des Sols,

VU la nécessité de réaliser un aménagement comportant des stationnements et un cheminement public sécurisé devant cette parcelle bâtie formant îlot, comportant en rez-de-chaussée plusieurs commerces,

VU l'accord intervenu entre Monsieur et Madame JALLET Patrick, propriétaires de la parcelle et la Commune, concernant la cession et la réalisation de l'aménagement tel que représenté sur le document graphique joint,

VU l'estimation des services fiscaux en date du 16 janvier 2013,

VU les documents d'arpentage établis par le Cabinet BASSET en date du 08 avril 2013, approuvés le 06 mai 2013 par Monsieur et Madame JALLET, faisant apparaître une cession de 54 m<sup>2</sup> représentée par deux bandes de terrain soit 26 m<sup>2</sup> côté rue Courteline et 28 m<sup>2</sup> côté rue René Legros, soit un total de 54 m<sup>2</sup>,

CONSIDERANT que les droits à construire resteront acquis par Monsieur et Madame JALLET en ce qui concerne cette surface dont la cession s'effectuera à l'euro symbolique suivant leur accord,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement du 07 juin 2013,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Jean-François NAUT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme aux Affaires Générales et à l'Environnement,

ET après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à l'acquisition par la Commune des bandes de terrain sus-mentionnée, soit 54 m<sup>2</sup>, nécessaire pour aménagement sécurisé du domaine public,

DIT que la dépense en résultant, à savoir documents d'arpentage et actes notariés sera imputée à la Nature 2112, fonction 824 du budget communal,

DIT que les travaux d'aménagement des parties cédées seront à la charge de la Commune,

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

ET ont signé les membres présents.

N° 33/ 660

Du 24 juin 2013

AVIS DE LA COMMUNE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET TRAM-TRAIN MASSY-EVRY EN VUE DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Catégorie : 8.4

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-1 et suivants et articles R 123-1 et suivants

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 janvier 1997, modifié les 15 décembre 2005 et 09 février 2009, mis en révision par délibération du 19 avril 2011 valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme,

VU l'article L 123-16 du code de l'urbanisme précisant les dispositions pour assurer la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols avec le projet Tram-Train-Massy-Evry,

VU le rapport d'enquête publique unique relatif au projet de Tram-Train Massy-Evry

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement du 7 juin 2013,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de prononcer un avis,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Jean-François Naut, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme, aux Affaires Générales et à l'Environnement,

ET après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEPLORE que les conclusions de la commission d'enquête ne reprennent pas les remarques de l'enquête publique et se bornent à demander la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,

DEMANDE au STIF :

- De veiller à ce que le projet de Tram-Train Massy-Evry réponde aux objectifs fixés par l'Etat, et notamment à renforcer la mixité sociale des territoires qu'il traverse en désenclavant de nombreux quartiers sensibles. Le projet a d'ailleurs été inscrit au Plan Espoir Banlieue. Les liaisons en tunnel pour rejoindre la station Epinay-Urbain ne sont pas satisfaisantes.

- De prendre en compte la position forte de la ville de voir desservir le quartier de Grand Vaux, qui représente 6000 habitants et qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain présenté au préfet à l'égalité des chances, par un arrêt au cœur du quartier. La ville refusera tout autre projet ne desservant pas le quartier de manière satisfaisante pour les habitants du quartier et des alentours.

REJETTE les conclusions de la commission d'enquête.

FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus

ET ont signé les membres présents.

N° 34 / 661

Catégorie : 8.4

Du 24 juin 2013

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AVEC LE PROJET TRAM-TRAIN MASSY-EVRY

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-1 et suivants et articles R 123-1 et suivants

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 janvier 1997, modifié les 15 décembre 2005 et 09 février 2009, mis en révision par délibération du 19 avril 2011 valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'article L 123-16 du code de l'urbanisme précisant les dispositions pour assurer la mise en compatibilité du POS avec le projet TTME,

Vu le rapport d'enquête publique unique relatif au projet de Tram-Train Massy-Evry,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement du 7 juin 2013,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prononcer un avis,

Entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Jean-François Naut, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme, aux Affaires Générales et à l'Environnement,

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la demande de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols avec le projet Tram Train Massy Evry :

- Pour la création de la station chemin des Franchises, emplacement réservé n° 79 d'une superficie de 1500 m<sup>2</sup>
- Pour les liaisons piétonnes de la rue Renoir depuis le quartier de Grand Vaux pour rejoindre la gare d'Epinais, le STIF prévoit des emplacements réservés n°78 d'une superficie de 4100 m<sup>2</sup> (voir cadastre annexé)
- Pour le passage des infrastructures ferroviaires, rue de Rossays, emplacement n°77 d'une superficie totale de 13 871 m<sup>2</sup> (voir cadastre annexé)

REJETTE la demande de la commission d'enquête dans la mesure où aucun souhait de la ville de Savigny-sur-Orge n'a été pris en compte.

FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus

ET ont signé les membres présents.

**PUBLICATION DES DECISIONS A RAPPORTER AU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**24 JUIN 2013**

N°2011	18/03/2013	Il est signé une convention de formation avec le centre de formation «MARIE AUXILIATRICE», Association de Villepinte, sis 2, boulevard Henri Barbusse – Champrosay à Draveil (91210), représenté par sa Directrice en exercice pour une formation intitulée « Tuteur de proximité » qui se déroulera du 18 février 2013 au 16 mai 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 448,50 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2012	18/03/2013	Il est signé un marché à bons de commande avec la société « ROGER CELESTIN », sise 13, rue de la Gaudrée à Dourdan (91410), représentée par son Président Directeur Général en exercice, pour des travaux de peinture et de revêtements de sols dans tous les bâtiments communaux de la Ville de Savigny-sur-Orge. Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et est reconductible une fois de manière expresse, soit au total deux années de durée d'exécution. La dépense annuelle en résultant est établie pour un montant compris entre 20.000,00 € H.T. et 80.000,00 € H.T. et sera imputée à la nature 615 22 – fonction 020 du budget correspondant (T21).
N°2013	19/03/2013	Il est signé un marché public avec « ATOUT PAPIER », sise 155, boulevard Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, représentée par son Gérant en exercice, « BIBLIOTECA », sise 14, rue Serpente à Paris (75006), représentée par sa Directrice en exercice, « COMPTOIR INTERNATIONAL DU LIVRE », sise 20, rue du Stade à Grezieu-la-Garenne (69290), représentée par son Gérant en exercice et « BOOK'IN DIFFUSION », sise 3, rue de l'Europe à Mathieu (14920), représentée par sa Directrice en exercice pour la fourniture de documents imprimés et de textes enregistrées pour des montant compris entre 350€ et 2.800€ T.T.C. comprenant 7 lots.
N°2014	19/03/2013	Il est signé un contrat général de représentation avec la société « SACEM », sise 225, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92528), représentée par sa déléguée en exercice, pour exécuter ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la « SACEM ». Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an jusqu'au 30 septembre 2013 et sera reconduit par période annuelle. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.049,69 € T.T.C. et sera imputée à la nature 62320 - fonction 33 du budget correspondant (C11). Ce prix est révisable annuellement par application de la formule de révision mentionnée au paragraphe 2 dudit contrat.
N°2015	22/03/2013	Il est signé un marché avec le Bureau d'Études d'Aménagements « B.E.A », sis le Vivaldi, 87 route de Grigny à Ris-Orangis (91137), représenté par son Responsable en exercice pour des travaux d'enfouissement des réseaux et le réaménagement de l'avenue Raoul Lebon. Le marché prendra effet à compter de sa notification et s'achèvera au terme des travaux, à l'extinction de la garantie de parfait achèvement. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 34.750,00 € H.T. soit 41.561,60 € T.T.C. et sera imputée à la nature 2151 – fonction 822 du budget en cours.
N°2016	25/03/2013	Il est signé un contrat avec la société « POMMERY PRODUCTIONS », sise 420, rue de la Galette à Chevières (60710), représentée par son gérant en exercice, pour le « FESTI BOAT », canon à confettis humoristique avec des intervenants pour le dimanche 26 mai 2013 de 14h00 à 17h00. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.237,46€ H.T. soit 1.480,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2017	25/03/2013	Il est signé un contrat avec la société « NIGHTSTAGE », sise 12, rue de Morsang à Savigny-sur-Orge (91600), représentée par son gérant en exercice, pour l'animation à l'occasion de la Cavalcade qui aura lieu le dimanche 26 mai 2013 de 14h00 à 17h00. La dépense totale en résultant est établie pour un montant 1.200,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2018	25/03/2013	Il est signé un contrat avec la société « COTILLONS ET CRINOLINES », sise 28, route de Corbeil à Montgeron (91230), représentée par son gérant en exercice, pour la location de deux costumes à l'occasion de la Chasse aux Œufs 2013 qui aura lieu le 30 mars 2013 au parc André-Séron. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 58,53€ HT soit 70,00T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.



N°2019	25/03/2013	Il est signé un contrat avec la Société « 2R EXPO », sise 25, rue de la Forge à Bondoufle (91070), représentée par son gérant en exercice, pour l'organisation du salon des médecines douces de la Ville de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 7.525,08 € H.T. soit 9.000 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 - fonction 091 du budget en cours.
N°2020	27/03/2013	Il est signé une convention avec « le Cercle Nautique Tranchais » (CNT), sis Zone Nautique du Maupas à La Tranche-sur-Mer (85360), représenté par son Président en exercice, pour effectuer l'encadrement des activités de voile, surf et aile terrestre au centre d'accueil « La Savinière », pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La Ville de Savigny-sur-Orge s'acquittera du coût de cette prestation suivant l'option choisi, le prix varie entre 128€ et 130€ T.T.C. La dépense totale en résultant sera imputée à la nature 604-2 fonction 423 du budget en cours.
N°2021	28/03/2013	Il est signé un contrat avec Monsieur Sébastien LEGRET, domicilié 40, rue des Cordes à Magnils Reigniers (85400), pour l'animation d'un atelier d'initiation aux nouveaux sports au profit des enfants saviniens séjournant au centre d'accueil « La Savinière » du 28 avril au 10 mai 2013. La dépense en résultant est établie pour un montant de 401,60 € T.T.C. et sera imputée à la nature 604 2 - fonction 423 du budget en cours.
N°2022	28/03/2013	Il est signé un contrat avec la société « SAIGA INFORMATIQUE », sise 7, place Jean Monnet à Orléans (45000), représentée par son Gérant en exercice, pour la maintenance des logiciels « iMuse® ». Le présent contrat prend effet à la date du 3 mai 2013. Sa durée initiale est égale à la période restant à courir entre sa date d'effet et le 31 décembre 2013. Il est renouvelable par reconduction tacite d'année en année sans pouvoir excéder 5 ans. La dépense totale en résultant est établie pour un montant annuel de 499,00 € H.T. soit 596,80 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat. Ladite dépense est révisable selon la formule d'actualisation précisée au paragraphe XII dudit contrat et sera imputée à la nature 6156 - fonction 020 du budget en cours.
N°2023	28/03/2013	Il est signé un avenant n° 1 au contrat de maintenance du logiciel « Image » avec la société « ARPEGE », sise 13, rue de la Loire à Saint-Sébastien-sur-Loire (44230), représentée par son Président en exercice, pour la maintenance du logiciel « Image ». Le présent contrat est conclu à compter du 1er mars 2013 pour une durée indéterminée. La dépense totale en résultant est établie pour un montant annuel de 274,00 € H.T. soit 327,70 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat et sera imputée à la nature 6156 - fonction 020 du budget en cours.
N°2024	02/04/2013	Il est signé un marché avec la Ville d'Antony, sise, place de l'Hôtel de Ville à Antony (92160), représentée par son Maire en exercice, pour la fourniture des prestations au centre d'accueil « La Savinière » pour 30 à 40 enfants de la Ville d'Antony âgés de 6 à 12 ans, durant 3 semaines en juillet 2013. La recette en résultant est établie pour un montant de 1.026,44 € T.T.C. par enfant et sera imputée à la nature 706.7 - fonction 423 du budget en cours.
N°2025	02/04/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un terrain multisports couvert situé aux Prés Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600), avec la société « SMC2 » sise Parc d'activités des Platières, 250, rue du Petit Bois à Mormant (69440), titulaire du lot n°2 Bâtiment représentée par son responsable en exercice. Dans le cadre du présent marché, il a été convenu pour des raisons d'économie de supprimer la fourniture et la pose d'un panneau de chantier 2m x 2m y compris fondation en béton pour un montant en moins-value de 3.800,00€ H.T. et de le remplacer par la fourniture seule d'un panneau de chantier 2m x 2m compris option impression numérique pour un montant de plus-value de 740,80€ H.T. ainsi que la fourniture et la pose d'un panneau de chantier 1m x 1,2m sur ossatures pour un montant en plus-value de 920,00€ H.T. Il résulte des plus et moins-values, une moins-value d'un montant de 2.139,20€ H.T. soit 2.558,48€ T.T.C. Il convient de soustraire au montant du marché du lot n°2 Bâtiment conclu avec la société « SMC2 », le montant de moins-value de 2.139,20€ H.T. soit 2.558,48€ T.T.C., représentant environ 1,5% du montant du marché initial. Le montant du marché relatif au lot de n°2 Bâtiment conclu avec la société « SMC2 » passe de 141.622,00€ H.T. soit 169.379,91€ T.T.C. à 139.482,80€ H.T. soit 166.821,43€ T.T.C. La recette totale en résultant s'établit à 2.139,20€ H.T. soit 2.558,48€ T.T.C. selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit avenant. Elle sera imputée à la nature 2135 fonction 412 du budget concerné.

N°2026	08/04/2013	Il est signé une convention de formation avec « SAS PRODEV ARFOS », sise 16, avenue de Garbsen à Hérouville-St-Clair (14200), représentée par son Gérant en exercice, pour une formation intitulée « Elections locales 2014 » qui se déroulera les 14 et 15 mai 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.200 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2027	05/04/2013	Il est signé une convention de formation avec « L'école de formation des professionnels de la route », sise 35, avenue de la Commune de Paris à Bréligny-sur-Orge (91220), représentée par son Directeur en exercice pour un stage intitulé « formation continue obligatoire voyageurs » qui se déroulera du 23 au 27 septembre 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 648,00 € H.T. soit 775,01 € T.T.C. (TVA en vigueur 19,6%) et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2028	08/04/2013	Il est signé un contrat avec Madame Annette GELINET, domiciliée au 4, rue Henri Matisse à la Rochette (77000), pour l'organisation d'une conférence intitulée « Dali », qui aura lieu le lundi 17 juin 2013 à la salle des fêtes de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 400,00 € T.T.C et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°2029	08/04/2013	Il est signé une convention confiant au « Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France » l'organisation des commissions de sélection professionnelle pour les grades et pour le nombre d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune. La dépense totale en résultant est établie pour un montant forfaitaire de 70€ pour chaque candidat traité, et sera imputée à la nature 62878 – fonction 020 du budget en cours.
N°2030	09/04/2013	Il est signé une convention de formation avec « l'Association des Bibliothécaires de France », sise 31, rue de Chabrol à Paris (75010), représentée par sa présidente en exercice pour une formation intitulée « Auxiliaire de bibliothèque » qui se déroulera de septembre 2013 à juin 2014 à raison de 2 à 3 jours par semaine hors vacances scolaires. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.000,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2031	12/04/2013	Tarif des cotisations de l'école municipale des sports – année 2013/2014
N°2032	12/04/2013	Participation des personnes âgées aux activités sportives - année 2013/2014
N°2033	12/04/2013	Tarif de location du stade –année 2013/2014
N°2034	12/04/2013	Il est signé une convention avec « l'ASCE C.K. », sise 94, rue d'Angoulême à Corbeil-Essonnes (91100), représentée par son Président en exercice, pour assurer l'aide technique et pédagogique de l'activité Canoë-Kayak proposée par la Ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue, à titre précaire et révocable, pour les périodes du lundi 15 juillet 2013 au vendredi 19 juillet 2013 et du lundi 12 août 2013 au vendredi 16 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.413,00 € et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.
N°2035	12/04/2013	Il est signé un contrat avec l'association « Les p'tit brin d'paille », sise 7 bis, rue Jules Ferry à Longjumeau (91160), représentée par son président en exercice, pour l'organisation de la visite de la ferme pédagogique au profit des enfants de la crèche Les Moussaillons le mercredi 10 juin 2013 de 9h00 à 17h00. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 240,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 64 du budget en cours.
N°2036	16/04/2013	Il est signé une convention avec « l'Ecole Française de Voile de l'U.S. Ris-Orangis », sise quai de la Borde à Ris-Orangis (91130), représentée par son Président en exercice, pour assurer l'aide technique et pédagogique de l'activité Voile proposée par la Ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue, à titre précaire et révocable, pour les périodes du lundi 08 juillet 2013 au vendredi 12 juillet 2013 et du lundi 26 juillet 2013 au vendredi 08 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.200,00 € et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.
N°2037	16/04/2013	Il est signé un contrat de cession de droit d'exploitation avec la compagnie « PIROUETTE QUEUE DE CERISE », sise 320, rue Saint-Honoré à Paris (75001), pour l'organisation d'un spectacle de contes jeune public intitulé « Dragons des eaux, dragons du feu », le mercredi 29 mai 2013 à la Bibliothèque-Médiathèque André Malraux. La dépense totale en résultant s'établit à 700€ T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 321 du budget en cours.

N°2038	16/04/2013	Le coût des frais de scolarité de deux enfants porteurs de handicap de Savigny-sur-Orge, scolarisés en section CLIS dans une école de la Ville de Massy est pris en charge par la Ville de résidence, pour l'année scolaire 2011/2012. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 610,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 618-8 – fonction 212 du budget en cours.
N°2039	19/04/2013	Il est signé une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale, sis 48, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), représenté par son Président en exercice, pour la mise à disposition gratuite de locaux situés à l'école maternelle Mermoz.
N°2040	18/04/2013	Il est signé un avenant n° 2 avec la société « LPCR GROUPE », sise 6, allée Jean Prouvé – Le Vega à Clichy (92110), représentée par son Président en exercice, ayant dans le cadre d'une restructuration juridique, absorbé la société « LPCR SAVIGNY ». Le présent avenant est sans incidence financière sur le montant dudit marché.
N°2041	22/04/2013	Tarifs de location des salles municipales – Année 2013/2014
N°2042	22/04/2013	Il est signé un contrat (n°130311) avec la société « ELECTRONS SECURITES », sise 105-117, avenue Victor Schoelcher à Viry-Châtillon (91170), représentée par son gérant en exercice, pour la vérification et la maintenance du système de sécurité incendie installé au parking Davout. Le présent contrat a pour objet le contrôle annuel (1 visite par an) des équipements d'alarme incendie pour le parking Davout. Les opérations lors de chaque visite comprendront les points énumérés à l'article 4 dudit contrat. Le présent contrat est conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification. Il sera reconductible expressément deux fois. Il pourra être dénoncé par les deux parties, trois mois avant la date d'expiration par simple lettre recommandée. La dépense annuelle en résultant est établie pour un montant de 1.480,00 € H.T. soit 1.170,08 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat et sera imputée à la nature 6156 – fonction 824 du budget correspondant (T28). Ce montant sera révisé selon la formule mentionnée à l'article 8 du présent contrat.
N°2043	22/04/2013	Il est signé un marché à procédure adaptée avec la société « BETCLIM », sise 103, avenue Gabriel Péri à Savigny-sur-Orge (91600), représentée par son Ingénieur Thermicien en exercice, pour la réfection de la chaufferie du groupe scolaire Aristide Briand. Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'à l'achèvement des travaux dont la réalisation est prévue à compter du 1er juillet 2013 pour une durée d'exécution d'un mois. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 37.626,00 € H.T. soit 45.000,70 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat et sera imputée à la nature 6156 – fonction 212 du budget correspondant (T21).
N°2044	22/04/2013	Il est signé un contrat avec la société « SESEM », sise 70-74, rue Ambroise Croizat à Saint-Denis codex (93207), représentée par son Responsable en exercice, pour la maintenance des trois surpresseurs installés à l'école maternelle Jules Ferry, au marché Jules Ferry et au stade Jean Moulin. Le présent contrat a pour objet la maintenance des surpresseurs « 4 VT » suivants : Surpresseur sanitaire installé à l'école maternelle Jules Ferry pour un montant annuel de 740,36 € H.T., Surpresseur incendie installé au marché Jules Ferry pour un montant annuel de 740,36 € H.T., Surpresseur installé au stade Jean Moulin pour un montant annuel de 740,36 € H.T. Il sera effectué 4 visites techniques annuelles. Les dépannages sont inclus dans la prestation de maintenance. Le présent contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il pourra être renouvelé 2 fois par reconduction expresse par période d'un an, de janvier à décembre, sans pouvoir excéder 3 années d'exécution suivant les termes de l'article 13 dudit contrat. Il pourra être résilié en cas d'arrêt définitif de l'équipement signalé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le montant des prestations sera toutefois dû pendant les 3 mois suivant la date de réception du courrier. La dépense annuelle en résultant est établie pour un montant de 2.221,08 € H.T. soit 2.656,41 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat et sera imputée comme suit : 740,36 € H.T. soit 885,47 € T.T.C. à la nature 615 6 – fonction 211 du budget correspondant (T21). 740,36 € H.T. soit 885,47 € T.T.C. à la nature 615 6 – fonction 411 du budget correspondant (T21). 740,36 € H.T. soit 885,47 € T.T.C. à la nature 615 6 – fonction 91 du budget correspondant (T21). Ce montant sera révisé selon la formule mentionnée à l'article 12 dudit contrat.
N°2045	23/04/2013	Il est signé un contrat avec la société « PMB SERVICES », sise, ZA de Mont-sur-Loir – BP 10023 à Château du Loir (72500), représentée par son Gérant en exercice, pour l'installation, le paramétrage et la maintenance du logiciel libre « PMB ». Le présent contrat prend effet à la date du 16 avril 2013. Le présent contrat est conclu pour une durée

		d'un an, renouvelable par reconduction expresse d'année en année. La dépense totale en résultant est établie pour un montant annuel de 1.000,00 € H.T. soit 1.196,00 € T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature dudit contrat. Ladite dépense est révisable selon la formule d'actualisation précisée au contrat et sera imputée à la nature 6156 – fonction 020 du budget en cours.
N°2046	23/04/2013	Il est signé un contrat avec la société « WAWAKOONA », sise 41, rue du Coudray à Corbeil-Essonnes (91100), représentée par son Gérant en exercice pour l'organisation d'une animation « SUMO », avec des intervenants, le dimanche 26 mai 2013 de 14h00 à 17h00. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 365,98 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2047	23/04/2013	Il est signé un contrat avec la société « LES AMIS DE LA PORTE DE PARIS », sise 5, rue Pipien à Longjumeau (91160), représentée par son Gérant en exercice pour la location d'un plateau mobile du 17 au 27 mai 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 400,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2048	24/04/2013	Les tarifs en euros applicables aux événements sportifs se déroulant à compter du 1er juin 2013. Les recettes seront imputées à la nature 706-31 et 708-8 – fonction 40 du budget en cours.
N°2049	25/04/2013	Il est signé un contrat avec l'association « Levez le rideau ! » sise 185 bis, quai Valmy à Paris (75010), représentée par son producteur en exercice, pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année intitulé « Gribouille la tétine et les doudous » au profit des enfants de la crèche « Les Moussaillons » sise rue Henri Ouzilleau à Savigny-sur-Orge (91600) qui aura lieu le 21 juin 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 330,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 623 – fonction 64 du budget en cours.
N°2050	29/04/2013	Il est signé une convention avec l'Association « LIONS CLUBS INTERNATIONAL » - District Multiple 103, sise 295, rue Saint Jacques à Paris (75005), représentée par son Président en exercice, pour la mise à disposition de la salle communale située à la Maison des Associations à Savigny-sur-Orge. La présente convention est valable pour la durée d'une année scolaire, de septembre à juin de l'année en cours. Le local est mis à disposition à titre gracieux. ANNULE
N°2051	29/04/2013	Il est signé un contrat avec la société « CIRIL », sise 20, rue Louis Guérin à Villeurbanne Cedex (69603), représentée par son Président en exercice, pour la maintenance d'un logiciel de gestion financière. Le présent contrat prend effet à la date du 1er juillet 2013 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, sans toute fois dépasser trois ans. La dépense totale en résultant est établie pour un montant annuel de 8.354,44€ H.T., soit 9.991,91€ T.T.C. selon la TVA (19,6%) en vigueur au jour de la signature du contrat. Ladite dépense est révisable selon la formule d'actualisation précisée au contrat et sera imputée à la nature 6156 – fonction 020 du budget en cours.
N°2052	05/05/2013	Il est signé un contrat avec « SUD CONCERTS » sis 255, avenue du Prado à Marseille (13008) pour un concert « ENRICO MACIAS » à la salle des fêtes sise 48, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600) qui aura lieu le vendredi 7 février 2014 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 22.155,00 € T.T.C et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°2053	06/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché susvisé, portant sur le transfert du marché établi avec la société « BUR0 + » à la société « NVBURO », sise 21, rue des Sources à Savigny-le-Temple (77543), représentée par son président en exercice. Les droits et obligations résultant dudit marché sont ainsi transmis dans leur intégralité à la société « NVBURO ». Le présent avenant est sans incidence financière sur le montant dudit marché.
N°2054	06/05/2013	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « Conex-Formations » sis 51, rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), représenté par son responsable en exercice pour une formation intitulée « Réactualisation EFGSU 1 et 2 » qui se déroulera le 1er juillet 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 480 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2055	06/05/2013	Il est signé un avenant n° 1 au contrat de maintenance avec la société « EMU IDF » sise, Z.I. de la Croix Blanche Ouest – 5, rue du Petit Fief à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), représentée par son gérant en exercice, portant sur l'entretien de deux stations de pompes supplémentaires comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 système DIP 15/4 W (2 moteurs) 1,5 kw à 1450 tr/mm situé à la ferme Champagne,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pompe EMU KS 8 située au centre technique municipal.</li> </ul> <p>Il sera effectué 3 passages par an.</p> <p>L'entretien de ces nouvelles stations de pompe commencera à compter de la date de notification du présent avenant. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 900,00 € H.T. soit 1.076,40 € T.T.C et sera imputée à la nature 615 6 – fonction 020 du budget correspondant (T21). Le montant total dudit contrat s'élève à la somme de 3.100,00 € H.T. (contrat initial d'un montant de 2.200,00 € H.T. + avenant n° 1 d'un montant de 900,00 € H.T.) soit 3.707,60 € T.T.C. Les autres clauses et conditions du contrat restent inchangées.</p>
N°2056	06/05/2013	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « Conex-Formations » sis 51, rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), représenté par son responsable en exercice pour une formation intitulée « Les bases de la communication efficace » qui se déroulera le 30 septembre 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 800 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2057	06/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un terrain multisports couvert au Prés Saint-Martin avec la société « TPU », sise 59, rue Saint-Sauveur à Ballainvilliers (91160), titulaire du lot n° 1 V.R.D représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 73.405,80 € H.T. soit 87.793,34 € T.T.C. Dans le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 8 semaines soit jusqu'au 8 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2058	06/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un terrain multisports couvert situé aux Prés Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600), avec la société « SPORT France » sise Lieu-dit les Murets à Boran-sur-Oise (60820), titulaire du lot n°3 équipements sportifs représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 10.200,00€ H.T. soit 12.199,20€ T.T.C. Dans le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 8 semaines soit jusqu'au 8 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2059	06/05/2013	Il est signé un avenant n° 2 au marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un terrain multisports couvert au Prés Saint-Martin avec la société « SMC2 », sise Parc d'activités des Platières, rue du Petit Bois à Momant (69440), titulaire du lot 2 Bâtiment représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 139.482,80 € H.T. (offre de base de 141.622,00 € H.T. + avenant n° 1 en moins-value de 2.139,20 € H.T.) soit 166.821,43 € T.T.C. Dans le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 8 semaines soit jusqu'au 8 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2060		Il est souscrit la garantie optionnelle « intempéries » au contrat d'assurances « Tous Risques Sauf » souscrit auprès de la compagnie « CAMEIC » sise 25, rue de Madrid à Paris (75008), représentée par son Directeur en exercice, pour le concert qui se déroulera au Parc Champagne à Savigny-sur-Orge (91600), 1er juin 2013. La dépense totale en résultant s'établit à 717,50 € T.T.C. et sera imputée à la nature 616 - fonction 020 du budget en cours.
N°2061	06/05/2013	Il est signé un avenant n° 2 au contrat d'assurances « Dommages Causés à Antrui – Défense Recours » conclu avec la compagnie d'assurances SMACL, sise 141, avenue Salvador Allendé à NIORT (79031), représentée par son responsable en exercice, portant sur la révision de la cotisation de l'année 2012 : - Cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2012 : 14.105,00 € H.T. (15.374,45 € T.T.C.); - Cotisation définitive pour l'année 2012 : 17.490,97 € H.T. (19.065,16 € T.T.C.); - Cotisation à percevoir au titre de l'avenant : 3.385,97 € H.T. (3.690,71 € T.T.C.). Les autres clauses contractuelles ainsi que les conditions du marché initial restent inchangées. La dépense en résultant d'un montant de 3.385,97 € H.T. soit 3.690,71 € T.T.C. selon la TVA en vigueur sera imputée à la nature 616 – fonction 020 du budget concerné.
N°2062	14/05/2013	Il est signé un accord de transmission électronique des rapports (dénommé « convention de preuve ») à destination de la société « SILLIKER », sise Z.I. du Petit Pacault à Merville (59660) pour la communication par voie électronique de l'ensemble de ses rapports d'essais et d'audits d'analyses microbiologiques réalisées dans les crèches collectives de la Ville de Savigny-sur-Orge.

N°2063	14/05/2013	Il est signé une convention avec l'IME « La Guérintière », sis 80, rue de la Belle Olonnaise à Olonne-sur-Mer (85340), représenté par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière » du 2 au 4 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 29,90 € par jour et par personne, soit un total de 89,70 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement des membres de l'IME ainsi que les frais de repas. La recette sera imputée de façon suivante nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2064	14/05/2013	Il est signé une convention avec « l'IME du GUE BRAUD », sis 47, Rue des Gravants à Fontenay-le-Comte (85200), représenté par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière » du 2 au 4 juillet 2013. La ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 29,90 € par jour et par personne, soit un total de 89,70 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement des membres de l'IME ainsi que les frais de repas. La recette sera imputée de façon suivante nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2065	16/05/2013	Il est signé une convention avec l'Association « ORLOJF », sis, 58, rue de Slovénie à Poitiers (86000), représentée par le Président en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière » du 4 au 17 août 2013. La ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 29,90 € par jour et par personne, soit un total de 418,60 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement des adultes et des animateurs du groupe ainsi que les frais de repas. La recette sera imputée de façon suivante nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2066	16/05/2013	Il est signé une convention avec le centre de loisirs « Les Petits Malins » sis 5, place Georges Clémenceau à TRIAIZE (85580), représenté par sa directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 8 au 12 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2067	16/05/2013	Il est signé une convention avec le « Centre d'Animation Enfance et Jeunesse – Familles Rurales » sis 13, rue Jean Blanchet à Neuil le Dolent (85430), représenté par sa directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 8 au 12 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2068	16/05/2013	Il est signé une convention avec le « Centre d'Animation Enfance et Jeunesse – Familles Rurales » sis 13, rue Jean Blanchet à Neuil le Dolent (85430), représenté par sa directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 15 au 19 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2069	16/05/2013	Il est signé une convention avec la Ville de Saint-Mathurin, sise place de la Mairie à Saint-Mathurin (85150) représentée par son Maire en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 15 au 19 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2070	16/05/2013	Il est signé une convention avec la Ville de Basse-Goulaine, sise 25, rue de la Razée à Basse-Goulaine (44115) représentée par son Maire en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 15 au 19 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente). La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en

		cours.
N°2071	16/05/2013	Il est signé une convention avec Montrevault Communauté – « Maison de l'enfance Grain de Soleil » – Service enfance, sise 18, avenue de la Croix Verte à Saint-Pierre-Montlimart (49110), représentée par son Président en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière », pour un séjour de cinq jours du 22 au 26 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2072	16/05/2013	Il est signé une convention avec la Ville de Nesmy, sise 24, rue Abbé Sireau à Nesmy (85310), représentée par son Maire en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière », pour un séjour de cinq jours du 22 au 26 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,00 € par jour et par personne, soit un total de 110,00 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Aventuriers des bois » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2073	16/05/2013	Il est signé une convention avec « La Maison de Quartier de la Liberté », sise 17, rue Laënnec à La Roche sur Yon (85000), représentée par sa responsable en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 22 au 26 juillet 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Aventuriers des bois » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2074	16/05/2013	Il est signé une convention avec la Ville de Meung-sur-Loire, sise 34, route de Blois à Meung-sur-Loire (45130) représentée par son Maire en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours du 29 juillet au 2 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,00€ par jour et par personne, soit un total de 110,00 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2075	16/05/2013	Il est signé une convention avec l'accueil de loisirs « Les Zébulons » - Familles rurales, sise 14, rue de Lattre à Venansault (85190), représentée par sa directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière », pour un séjour de cinq jours du 29 juillet au 02 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Aventuriers des bois » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2076	16/05/2013	Il est signé une convention avec l'Association « ANIMAJE », sise 17, rue de la Mairie à Saint-Hilaire-de-Clisson (44190), représentée par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe pour un séjour au centre d'accueil « La Savinière » pour une durée de cinq jours du 5 au 9 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10€ par jour et par personne, soit un total de 45,50 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente). La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°2077	16/05/2013	Il est signé une convention avec « la Communauté des Communes du Castelbriantais » - Service Jeunesse, sise 5, rue Gabriel Delatour à Chateaubriant (44110), représentée par son Président en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe au centre d'accueil « La Savinière », pour un séjour de cinq jours du 12 au 16 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,00 € par jour et par personne, soit un total de 110,00 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que l'option activité pleine nature forfait « Plage, Vents et Marées » à 14,80€ par enfant. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.

N°2078	16/05/2013	Il est signé un marché public, avec la société « AU DELA DU VIRTUEL » sise, 6-30, rue Roger Salengro à Fontenay-sour-Bois (94120), représentée par son responsable en exercice, pour l'organisation du 2ème salon du jeu vidéo de la Ville de Savigny-sur-Orge. La dépense en résultant, étant de 20.037,85 € H.T., soit 23.965,26 € T.T.C., sera imputée à la nature 6232 - fonction 91 du budget concerné.
N°2079	23/05/2013	Il est signé une décision de reconduction avec la société « SATURNE SERVICES SAS », sise 7 à 9, rue Constantin Pecqueur à Taverny (95157), pour l'entretien des locaux, de la vitrerie, et la fourniture d'équipements et de produits sanitaires pour l'Espace Simone-Dussart situé 84, rue Vigier à Savigny-sur-Orge. Le présent marché est reconduit pour une durée d'un an soit du 31 août 2013 au 30 août 2014. La dépense totale en résultant sera imputée à la nature 6283 - fonction 61 du budget principal de la Ville.
N°2080	17/05/2013	Il est signé un marché avec l'entreprise «NORPANO», sise 6, rue Thomas Edison à Gennevilliers (92230), représentée par son Président Directeur Général, pour la fourniture de bois pour l'atelier menuiserie du centre technique situé 5, avenue du Garigliano à Savigny-sur-Orge (91600). Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa date de notification, reconductible deux fois de manière expresse, soit 3 ans de durée d'exécution. La dépense minimum en résultant est établie pour un montant de 10.000,00 € H.T., soit 11.960,00 T.T.C., selon la TVA en vigueur (19,6 %), la dépense maximum en résultant est établie pour un montant de 30.000,00 € H.T., soit 35.880,00 T.T.C., selon la TVA en vigueur (19,6 %) au jour de la signature du dit marché et sera affectée à la nature 606 32, fonction 020 du budget en cours.
N°2081	17/05/2013	Il est signé un forfait pour un nombre d'avis de publications Internet compris entre 1 et 50 avis avec le Groupe Moniteur, dont le siège social est situé 17, rue d'Uzès à PARIS (75108), représenté par son Directeur commercial informations marchés, en exercice. Le présent forfait est souscrit pour une durée de douze mois à compter de la date d'enregistrement du bon de commande. Il arrivera à expiration dès lors que le nombre de publications incluses aura été atteint ou que la date d'échéance aura été dépassée. Le montant total du forfait s'élève à 3.435,00 € HT, soit 4.108,29 € TTC Les dépenses en résultant seront imputées à la nature 6231 - fonction 020 du budget concerné.
N°2082	21/05/2013	Il est signé une convention cadre annuelle de partenariat financier avec « Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale », sis 7, rue Emile et Charles Pathé à Guyancourt (78048), représenté par son Directeur en exercice, qui fixe les modalités d'organisation et le financement des formations intra-locales. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 6.400,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 2051 - fonction 020 du budget en cours.
N°2083	23/05/2013	Il est signé une convention avec le « Football Club Thénézay-Ferrière », sise Place de l'Hôtel de Ville à Thénézay (79390), représenté par son Président en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe pour un séjour de trois jours du 27 au 29 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 9,10 € par jour et par personne, soit un total de 27,30 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente). La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2084	23/05/2013	Il est signé un contrat avec l'Association « Pakeupunk Prod » sise 81, rue Robert Leuthreau à Savigny-sur-Orge (91600), représentée par son Président en exercice pour un concert rock de « BEGARSOUND » au Parc Séron, rue du Billoir à Savigny-sur-Orge, le 21 juin 2013 à 22h15. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 400,00 € T.T.C et sera imputée à la nature 623.2 - fonction 33 du budget en cours.
N°2085	24/05/2013	Il est signé une convention avec « l'Association pour le développement du Cirque en Val d'Orge », sise 41, rue Jean Raynal à Morsang-sur-Orge (91390), représentée par sa Présidente en exercice, pour assurer l'aide technique et pédagogique de l'activité des Arts du Cirque proposée par la ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue, à titre précaire et révocable, pour les périodes du lundi 22 juillet 2013 au vendredi 26 juillet 2013 et du lundi 12 août 2013 au vendredi 23 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 4.380,00 € et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.
N°2086	24/05/2013	Il est signé une convention avec la « Base Régionale de Plein Air et de Loisirs du Port aux Cerises », sis rue du Port aux Cerises à Draveil (91210), représentée par son Directeur en exercice, pour assurer l'aide technique et pédagogique de l'activité Accro Branche proposée par la ville de Savigny-sur-Orge. Cette convention est conclue, à titre précaire et



		révocable, pour la période du 09 juillet au 30 août 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 3.168,00€ et sera imputée à la nature 6042 - fonction 40 du budget en cours.
N°2087	24/05/2013	Il est signé un avenant n° 1 au marché susvisé, portant sur le transfert du marché établi avec la société « POUB'SAC » à la société « TOUSSAC », sise 15, route d'Oloron - BP 09 à Castelnau-Camblong (64190), représentée par son Président en exercice. Les droits et obligations résultant dudit marché sont ainsi transmis dans leur intégralité à la société « TOUSSAC ». Le présent avenant est sans incidence financière sur le montant dudit marché.
N°2088	27/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du passage couvert souterrain de l'école élémentaire Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, avec la société « BATI MODERNE 78 », sise 9, bis rue Aristide Briand à Limay (78520), titulaire du lot n°1 maçonnerie représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 10.139,96€ H.T. soit 12.127,39€ T.T.C. Le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 10 semaines soit jusqu'au 6 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2089	27/05/2013	Il est signé une convention avec « la Croix Rouge Française », sise 98 rue Diderot Paris (75694), représentée par son Directeur en exercice, pour un dispositif de secours à l'occasion du feu d'artifice qui se déroulera le samedi 13 juillet 2013 de 22h00 à 00h00, au « COSOM », avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge. La prestation susmentionnée est consentie à titre gratuit.
N°2090	27/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du passage couvert souterrain de l'école élémentaire Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, avec la société « ZM BAT », sise 43, rue Eugène Pottier à Bobigny (93000), titulaire du lot n°2 faux-plafonds représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 12.943,00€ H.T. soit 15.479,83€ T.T.C. Le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 10 semaines soit jusqu'au 6 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2091	27/05/2013	Il est signé une convention avec « la Croix Rouge Française », sise 98 rue Diderot Paris (75694), représentée par son Directeur en exercice, pour un dispositif de secours à l'occasion du pic nique le dimanche 14 juillet 2013 à 11h00, aux abords du « COSOM », avenue de l'Armée Leclerc, à Savigny-sur-Orge. La prestation susmentionnée est consentie à titre gratuit.
N°2092	27/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du passage couvert souterrain de l'école élémentaire Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, avec la société « STERRÈN », sise 7, rue de la Marnière à Marolles en Hurequoix (91630), titulaire du lot n°3 électricité représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 28.400,00€ H.T. soit 33.966,40€ T.T.C. Le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 10 semaines soit jusqu'au 6 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2093	27/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du passage couvert souterrain de l'école élémentaire Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, avec la société « CFIM », sise 37, rue François de Tessan à Ozoir-la-Ferrière (77330), titulaire du lot n°4 serrurerie représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 35.970,67€ H.T. soit 43.020,92€ T.T.C. Le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 10 semaines soit jusqu'au 6 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2094	27/05/2013	Il est signé un marché à procédure adaptée composée de 3 lots avec les sociétés: « JM BRUNEAU », sise 19, avenue de la Baltique - Villebon-sur-Yvette à Courtaboeuf (91948), représentée par sa Responsable en exercice et « DELAGRAVE SA », sise, espace Lognes, 8 rue Sainte Claire Deville à Marne-la Vallée (77437), représentée par son Responsable en exercice, concernant du mobilier administratif et scolaire pour des montants compris entre 10.000 et 130.000€ H.T. Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an non renouvelable. Les dépenses seront imputées aux natures et fonctions 2184 020 - 2184

		211 – 2184 251 du budget correspondant.
N°2095	27/05/2013	Il est signé un avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du passage couvert souterrain de l'école élémentaire Aristide Briand à Savigny-sur-Orge, avec la société « ADVLO », sise Z.A. de Vaubesnard Bâtiment B à Dourdan (91410), titulaire du lot n°5 peinture, représentée par son responsable en exercice, pour un montant de 6.236,63€ H.T. (offre de base de 5.524,06€ H.T. = option 1 en plus-value peinture plafond BA 13 de 712,57€ H.T.) soit 7.459,01€ T.T.C. Le cadre du présent marché, compte tenu du retard pris sur le présent chantier en raison des nombreuses intempéries, il convient de proroger le délai initial de 10 semaines soit jusqu'au 6 avril 2013 inclus. Les autres termes et conditions du marché restent inchangés.
N°2096	31/05/2013	Il est signé un marché à procédure adaptée pour la réfection des escaliers de la gare S.N.C.F. située place Davout à Savigny-sur-Orge avec la société ETANDEX Agence Ile-de-France, sise 32, rue Robert Thomas à Orsay (91898), représentée par son responsable en exercice. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 23.900,62€ H.T. soit 28.585,14€ selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit contrat et sera imputée à la nature 2128 fonction 823 du budget en cours.
N°2097	29/05/2013	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « Conex-Formations » sis 51, rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), représenté par son Responsable en exercice pour une formation intitulée « Portage et maternage » qui se déroulera le 1er juillet 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 800 € T.T.C et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2098	29/05/2013	Il est signé une convention avec l'Amicale des Bretons, sise 71, avenue de la Belle Gabrielle à Savigny-sur-Orge, représenté par son Président en exercice, pour 75 repas avec boisson lors de la Fête de la Musique le 21 juin 2013, qui se déroulera au Parc André Séron, sis rue Vigier à Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 337,50 € T.T.C et sera imputée à la nature C11 623.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°2099	31/05/2013	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « FORMA' CONSEIL » sis 13-15, rue des entrepreneurs à Crosne (91560), représenté par son gérant en exercice pour une formation intitulée « Autorisation de conduite R372 Cat.1 » qui se déroulera le 24 septembre 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 630,00€ H.T. soit 753,48€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2100	31/05/2013	Il est signé une convention de formation avec l'Institut de Formation « M & R », sis 5, rue des Trois Piliers à Reims (51100), représenté par sa directrice en exercice pour une formation intitulée « Journée d'étude Naomi Feil » et qui se déroulera le 21 juin 2013. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 75,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°2101	31/05/2013	Il est signé un contrat avec la société « ACTION MAINTENANCE GARAGE », sise 14, rue de Florence à Moissy-Cramayel (77550), représentée par son responsable en exercice, pour la maintenance des ponts élévateurs, des compresseurs et démonte pneu. Le présent contrat a pour objet la vérification annuelle des installations mentionnées à l'annexe 1 du présent contrat. Il est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Il sera reconductible deux fois de manière expresse, sans pouvoir excéder trois années consécutives. La ville informera par écrit le titulaire de sa décision de reconduire ou non, l'edit contrat, au moins trois mois avant la fin de sa validité. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.125,96€ H.T. soit 1.346,65€ T.T.C. selon la T.V.A. en vigueur au jour de la signature dudit contrat, et sera imputée à la nature 615.6 fonction 020 du budget correspondant (T21). Ce montant sera révisé selon la formule mentionnée à l'article 5 du présent contrat.
N°2102	31/05/2013	Il est signé un contrat avec la société « Les amis de la Porte de Paris », sise 5, rue Pipien à Longjumeau (91160), représentée par son gérant en exercice pour la location d'un plateau mobile « Tintin ». La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 500,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2103	31/05/2013	Il est signé un contrat avec la boulangerie « Barbey », sise 3, rue Louis-Jacques Mézard à Savigny-sur-Orge, représentée par son gérant en exercice pour la fourniture de prestations alimentaires. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 87,01 H.T. soit 91,80€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.

N°2104	31/05/2013	Il est signé un contrat avec la société « Cotillons et Crinolines », sise 28, route de Corbeil à Montgeron (91230), représentée par son gérant en exercice pour la location de costumes. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 135,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 91 du budget en cours.
N°2105	04/06/2013	Il est signé une convention d'occupation précaire avec la coopérative scolaire « OCCE », sise 101 bis rue Ranelagh à Paris (75016), représentée par sa Mandataire en exercice, pour la mise à disposition de locaux à l'école maternelle Jean MERMOZ, le vendredi 14 juin 2013. Les locaux seront mis à disposition à titre gracieux.
N°2106	06/06/2013	Il est signé une convention avec la Ville de Morsang-sur-Orge, représentée par son Maire en exercice, précisant les modalités de facturation des frais de restauration scolaire de l'établissement de Savigny-sur-Orge spécialisé dans l'accueil spécifique d'enfants en classe CLIN fréquenté par l'enfant Carolainy LOPES TAVARES durant l'année 2012/2013 et 2013/2014. La recette totale en résultant est établie pour un montant de 215,00 € T.T.C et sera imputée à la nature 70675, fonction 251 du budget en cours.
N°2107	06/06/2013	Il est signé une convention avec l'Association « Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de l'Essonne », sise 48, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge, représentée par son Président en exercice pour la mise à disposition d'un local à l'Office de Tourisme situé aussi 48, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge. Le local sera mis à disposition à titre gracieux.
N°2108	06/06/2013	Il est signé un contrat avec le conférencier Monsieur Serge LEGAT, sis Résidence Pirandello 17, rue du Jura à Paris (75013), pour une conférence qui sera présentée le lundi 30 septembre 2013 à la Salle des Fêtes de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 650,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232, fonction 33 du budget en cours.
N°2109	06/06/2013	Il est signé un contrat avec le conférencier Monsieur Serge LEGAT, sis Résidence Pirandello 17, rue du Jura à Paris (75013), pour une conférence qui sera présentée le lundi 03 mars 2014 à la Salle des Fêtes de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 650,00€ T.T.C. et sera imputée à la nature 6232, fonction 33 du budget en cours.
N°2110	11/06/2013	Il est signé un marché avec la société « FORET ILE DE FRANCE », représentée par son président en exercice, sise, rue Ambroise Croizat à Ris-Orangis (91130) pour le marché à procédure adapté portant sur le désherbage et le traitement herbicide des espaces publics. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement une fois, dans les mêmes termes et pour la même période, soit une durée totale de 2 ans. La dépense annuelle résultant de ce marché s'élève à 41 431.84 € H.T. soit 49 552.48 € T.T.C. (selon la TVA en vigueur au jour de la signature dudit marché) et sera imputée à la nature 61523 et à la fonction 822 du budget en cours.
N°2111	07/06/2013	L'application des prix des activités périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014 est fixée conformément au tableau. L'accueil aux activités précitées est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle. Les garderies primaires, la garderie post soutien scolaire et les études dirigées seront facturées forfaitairement à la semaine, dès la première journée de présence, quel que soit le nombre de jours de fréquentation : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garderies primaires : 4,22 €</li> <li>➤ Garderie post soutien scolaire : 3,12 €</li> <li>➤ Etudes dirigées : 6,99 €</li> </ul>
N°2112	07/06/2013	L'application des prix de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 selon le tableau. L'accueil aux restaurants scolaires est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle. Les enfants sujets à des allergies devront faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé. Les familles devront fournir un panier repas qui sera conservé selon les règles d'hygiène et de sécurité prévues par la réglementation. La gratuité est accordée aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ personnel de surveillance du temps de midi</li> <li>➤ personnel communal au service des convives</li> <li>➤ personnel travaillant à la cuisine centrale</li> <li>➤ stagiaires de la Ville sans rémunération et sans indemnisation</li> <li>➤ T.I.G affectés à la Ville</li> </ul>

N°2113	10/06/2013	Il est signé un marché avec l'entreprise « DECO SPIIERE » sise ,13 avenue, de l'Arc à Saint-Maur-des-Fossés (94100), représentée par son gérant en exercice, pour la fourniture en peinture de l'atelier du centre technique de la Ville. La durée du marché est d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable 2 fois de manière expresse sans pouvoir excéder 3 ans. La valeur annuelle du marché à bon de commande est comprise entre 10.000€ HT et 30.000€ HT, selon la TVA en vigueur (19,6 %), les dépenses en résultant seront imputées à la nature 60632, fonction 020 du budget en cours.
N°2114	07/06/2013	Il est signé une convention cadre annuelle de partenariat financier avec « Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale », sis 7, rue Emile et Charles Pathé à Guyancourt (78048), représenté par son Directeur en exercice, qui fixe les modalités d'organisation et le financement des formations intra-locales. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 6.400,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6184 - fonction 020 du budget en cours.
N°2115	07/06/2013	Il est signé un contrat avec la société « KADER AOUN PRODUCTIONS », sise 2, allée Dublin à Drancy (93700), représenté par son producteur en exercice, pour l'organisation d'un One Man Show interprété par Mathieu MADENIAN qui aura lieu le 27 septembre 2013 à la salle des fêtes de la Mairie de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 8.967,50€ T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 - fonction 33 du budget en cours.
N°2116	10/06/2013	Il est signé une convention avec « Familles Rurales - Fédération Départementale de la Meuse », sise 2, quai Carnot à Bar-le-Duc (55000), représentée par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de sept jours, du 19 au 25 août 2013. La ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant des prix forfaitaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 25,00 € par jour et par personne (hébergement sous marabout avec restauration) et 11,00 € par jour et par personne (hébergement sous marabout sans restauration) soit un total de 136,00 € pour le séjour complet par personne.</li> <li>➤ 22,00 € par jour et par personne (hébergement sous tente avec restauration) et 9,10 € par jour et par personne (hébergement sous tente sans restauration) soit un total de 119,10 € pour le séjour complet par personne.</li> </ul> La recette en résultant sera imputée à la nature 706 7 - fonction 423.
N°2117	10/06/2013	Il est signé une convention avec « Familles Rurales - Fédération de la Gironde », sise Parc Descartes - Avenue Gay Lussac à Artigues-près-Bordeaux (33370), représentée par sa Directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de cinq jours, du 21 au 25 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant des prix forfaitaires de 25,00 € par jour et par personne (hébergement sous marabout avec restauration) et 11,00 € par jour et par personne (hébergement sous marabout sans restauration) soit un total de 86,00 € pour le séjour complet par personne. La recette en résultant sera imputée à la nature 706 7 - fonction 423.
N°2118	14/06/2013	Il est signé une convention avec le Centre de Loisirs « Les p'tits Montagnards », sis le Bourg à Chalmazel (42920), représenté par sa directrice en exercice, portant sur l'accueil d'un groupe pour un séjour de trois jours du 21 au 23 août 2013. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,00 € par jour et par personne, soit un total de 66,00 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que les repas. La recette en résultant sera imputée à la nature 7067 - fonction 423 du budget en cours.
N°2119	17/06/2013	Les tarifs en euros, arrondis au décimal supérieur applicables aux activités se déroulant à compter de la rentrée scolaire 2013 / 2014 se trouvent dans le tableau de la décision. Les familles peuvent échelonner leur versement par trimestre pour les enfants de 4 et 5 ans dont les parents souhaitent observer une période d'essai ou pour les enfants qui s'inscrivent en cours d'année. Les recettes seront imputées à la nature 706 31 - fonction 40 du budget en cours.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 21 juin 2013



Le Maire  
 Laurence SPICHER-BERNIER